



Rapport sur la solvabilité et
la situation financière 2019



IMPÉRIO
ASSURANCES

SMA

IMPÉRIO Assurances et Capitalisation S.A. est filiale de SMAvie BTP Groupe SMA

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SYNTHÈSE	4
ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	7
I.1. ACTIVITÉS	7
I.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION.....	8
I.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	9
I.5. EVENEMENTS MAJEURS SURVENUS APRES LE 31 DECEMBRE 2019.....	10
SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11
II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11
II.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ	14
II.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	15
II.4. PROCESSUS ORSA	16
II.5. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	17
II.6. FONCTION AUDIT INTERNE	19
II.7. FONCTION ACTUARIELLE.....	20
II.8. SOUS-TRAITANCE	21
II.9. EVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE	21
PROFIL DE RISQUE	22
III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	22
III.2. RISQUE DE MARCHÉ	23
III.3. RISQUE DE CONTREPARTIE	26
III.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ.....	27
III.5. RISQUE OPÉRATIONNEL.....	27
III.6. CONCENTRATIONS DE RISQUES IMPORTANTES	28
III.7. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION ET PROCÉDURES DE SUIVI	28
III.8. MÉTHODES, HYPOTHÈSES, RÉSULTATS DES TESTS DE RÉSISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR LES RISQUES MAJEURS	29

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	31
IV.1. ACTIFS	31
IV.2. PROVISIONS TECHNIQUES	33
IV.3. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS	36
GESTION DU CAPITAL.....	37
V.1. FONDS PROPRES	37
V.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	38
ANNEXES.....	39

SYNTHÈSE

ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires de l'année en 2019 s'est élevé à 81 M€ du même ordre que l'exercice précédent (80 M€), après plusieurs années de progressions significatives (+16% en 2018 par rapport à 2017).

Les provisions techniques totales atteignent 719 M€ contre 682 M€ l'an dernier (comptes statutaires).

Le bénéfice net de 2,3 M€, reste élevé quoiqu'en léger retrait par rapport à l'an dernier (2,6 M€),

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

IMPERIO est une société anonyme à conseil d'administration ; celui-ci est assisté du comité d'audit et des risques commun à SMAvie BTP.

Chaque responsable opère sous la responsabilité de la direction générale et reçoit des pouvoirs dans le cadre d'une lettre de mission qui décrit précisément ses fonctions.

Les fonctions clefs complètent le système de gouvernance de la compagnie. Elles peuvent communiquer avec tout membre du personnel et accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités. Elles peuvent informer directement et de leur propre initiative le conseil d'administration.

Le Secrétariat général organise la collecte des informations permettant de justifier le respect de la politique relative au respect des exigences en matière de compétence et d'honorabilité, portant sur les membres de direction et d'administration de la compagnie.

En ce qui concerne les salariés, la politique de rémunération d'IMPERIO vise à offrir à chacun une rémunération globale équitable et compétitive afin de pouvoir attirer et motiver, et encourager l'implication et la performance de tous en valorisant la contribution, tant individuelle que collective, à la performance de la société. La rémunération des salariés d'IMPERIO est donc composée d'un salaire de base, d'une rémunération variable individuelle et d'une rémunération variable collective dans le cadre du régime de la participation des salariés aux résultats.

Le dispositif de gestion des risques est organisé autour de 4 processus :

- l'ORSA ;
- le suivi du profil de risque ;
- la mise à jour de la politique des risques ;
- la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité.

En complément, à travers ses missions, la Direction de l'Audit Interne du Groupe aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance.

Enfin, la fonction actuarielle, partie intégrante de la gouvernance d'IMPERIO, participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques en émettant un avis sur les travaux actuariels réalisés.

Toutes ces composantes de la gouvernance sont adaptées aux spécificités d'IMPERIO, notamment à la nature des risques qui peuvent l'impacter et à sa taille.

PROFIL DE RISQUE

IMPERIO utilise le capital de solvabilité requis (SCR) pour évaluer son profil de risque. Le profil de risque de la société en vigueur est suivi quantitativement dans le cadre de la production des informations chiffrées au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, les risques de rachat, mortalité, frais et de catastrophe sont évalués quantitativement par le SCR de souscription qui s'appuie sur les spécifications techniques de la formule standard.

Le risque de marché est mesuré par l'impact négatif sur les résultats futurs qu'aurait la fluctuation des prix des marchés et des rendements des actifs sur la capacité d'IMPERIO à faire face à ses engagements. Il est décliné par module et sous-module de risque dont les méthodologies sous-jacentes sont décrites dans la directive Solvabilité 2.

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une contrepartie de réassurance ou financière ne tienne pas ses engagements du fait notamment du défaut de la contrepartie. Le risque porte particulièrement sur les réassureurs et les produits dérivés. En ce qui concerne ces derniers, IMPERIO ne fait pas appel à ce genre de produits financiers complexes. Le risque de contrepartie inhérent à ce type de produit est donc nul pour IMPERIO.

L'évaluation des risques opérationnels (défaillance des hommes, des processus ou des systèmes) d'IMPERIO est principalement qualitative et relève en premier lieu de la responsabilité de chaque direction de l'entreprise. La synthèse de ces évaluations, issues d'une part de l'évaluation des risques inhérents (avant prise en compte des actions de maîtrise) et d'autre part de l'évaluation de la qualité des actions de maîtrise, est assurée par la direction des risques Groupe en charge de la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité. Quantitativement les risques opérationnels sont évalués par application des spécifications techniques de la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis.

Enfin, l'exposition d'IMPERIO à des risques externes est appréhendée à travers des tests de résistance dans le cadre de l'exercice ORSA en considérant l'impact potentiel de ces risques comme des chocs instantanés indépendants. Plus globalement, le processus ORSA vise à appliquer un certain nombre de stress tests au calcul des fonds propres et du capital de solvabilité requis issus d'un scénario central.

Les chocs « financiers » correspondent à des scénarios adverses d'évolution des conditions des marchés financiers (évolution des actions, des taux d'intérêts, de l'immobilier, de l'inflation, etc...). Le scénario retenu correspond à une situation dite de « taux durablement bas » consistant en un maintien des taux d'intérêt très bas sur le long terme couplé à une baisse du niveau des taux long terme, combinée à une baisse de la performance sur les marchés actions et immobilier et, d'autre part, à une situation de « hausse des taux » sur toute la durée de projection combinée à une baisse de la performance sur les marchés actions et immobilier.

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

A fin 2019, le total de l'actif d'IMPERIO valorisé à des fins de solvabilité s'élevait à 845 M€ dont 713 M€ recouvrables au titre de la réassurance et 100 M€ concernant les placements, hors UC, hors prêts et avances.

A fin 2019, les provisions techniques brutes s'élevaient à 793 M€. Elles étaient composées de la meilleure estimation (ou BE = Best Estimate) pour 782 M€ et de la marge de risque pour 11 M€.

GESTION DES FONDS PROPRES

A fin 2019, les fonds propres économiques étaient constitués de fonds propres de base à hauteur de 42 M€, éligibles en totalité à la couverture du SCR et à hauteur de 40 M€ à celle du MCR.

A cette même date, le capital de solvabilité requis (SCR) s'élevait à 30,3 M€ et le minimum de capital requis (MCR) s'élevait à 7,6 M€.

Au 31/12/2019, IMPERIO couvrait ainsi largement ses besoins de couverture réglementaires à respectivement 1,4 et 5,2 fois les minima requis.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

I.1. ACTIVITÉS

PRESENTATION GENERALE

IMPERIO - ASSURANCES ET CAPITALISATION S.A. est une société anonyme au capital de 32.300.047 €, dont le siège social se situe au 18/20 rue Clément Bayard 92300 LEVALLOIS PERRET. Elle possède une succursale à Lausanne.

Elle est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris) et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA Laupenstrasse 27, 3003 Berne) pour ses activités en Suisse.

Son commissaire aux comptes est Ernst & Young Audit (1-2 place des saisons, 92400 Courbevoie) représenté par Olivier Drion.

IMPERIO est détenue directement par SMAvie BTP à 100%. A ce titre IMPERIO fait partie du groupe prudentiel SGAM BTP.

PRINCIPALES ACTIVITES

IMPERIO a développé 2 réseaux de distribution, un réseau de producteurs salariés, puis un réseau de bancassurance, sur des produits d'épargne, mixtes et prévoyance, à destination d'une clientèle individuelle, s'adressant plus spécifiquement à la communauté portugaise installée en France, ou en Suisse grâce à sa succursale de Lausanne. Elle a poursuivi par le développement de produits de prévoyance individuelle non - vie par l'obtention de son agrément en tant que société mixte en 2005, ce qui lui a permis le lancement de garanties individuelles accident et d'indemnités journalières forfaitaires en cas d'hospitalisation.

La répartition du chiffre d'affaires en 2019, et son évolution par rapport à l'exercice précédent a été la suivante :

Chiffre d'affaires par type de produit (Primes émises en M€)	2018	2019	Evolution
<i>Epargne Euros</i>	11,2	11,5	+2,3%
<i>Multi-supports</i>	54,2	53,7	-1,0%
<i>Prévoyance</i>	11,0	11,1	+1,2%
Total France	76,4	76,3	-0,2%
Total Suisse	3,7	4,3	+14,0%
Total IMPERIO	80,2	80,4	+0,5%

La part de la prévoyance a progressé, en France comme en Suisse. En France, la collecte d'épargne est toujours orientée principalement vers les contrats multi-supports, même si à l'intérieur de ceux-ci la part des supports en unité de comptes reste modeste.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

IMPERIO détient deux filiales, exerçant une activité de courtage IARD, respectivement en France et en Suisse, ayant vocation à proposer des produits complémentaires (assurance habitation, véhicule, etc...) aux clients d'IMPERIO qui le souhaitent.

GLOBALE Sarl, société de droit français, détenue à 100%, a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 201 K€, tandis qu'IMPERSERVICES, société anonyme de droit suisse, détenue à 80% par IMPERIO et 20% par GLOBALE a réalisé un chiffre d'affaires de 267 KCHF.

I.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

En France :

<u>Marge de souscription</u> (En K€)	<u>Total</u>	
	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Primes vie	70 450	70 604
Primes complémentaires	5 831	6 014
Chiffres d'affaires	76 280	76 618
Rachats et échéances	-31 862	-34 361
Charges de sinistre vie	-7 354	-7 965
Charges de sinistres complémentaires & non vie	-930	-1 096
Prestations	-40 147	-43 422
Primes cédées (hors épargne)	-1 869	-2 206
Sinistres cédés (hors épargne)	610	487
Résultats de réassurance (hors épargne)	-1 259	-1 719
Charges des provisions techniques	-25 171	-27 059
Ajustement ACAV	-1 882	3 456
Marge de souscription	7 822	7 874

La marge de souscription correspond au résultat des opérations d'assurance de la Compagnie, avant prise en compte des frais généraux et de la marge financière. Les principales composantes de la marge de souscription sont :

- pour les opérations d'épargne, les frais sur versements, les frais de gestion des unités de compte, sur engagements d'épargne en euros et les dotations / reprises aux renforcements de provisions ;
- pour les opérations de prévoyance, il s'agit de la marge « de risque » entre les primes d'assurance perçues et la charge de sinistres et de provisions. Le coût de la réassurance vient diminuer cette marge.

La marge de souscription d'IMPERIO France est constante à 7,8 millions d'euros en 2017 et 2018 et 7,9 millions d'euros en 2019.

Les principales lignes d'activité contributrices de la marge de souscription sont :

- la prévoyance individuelle non vie, couvrant les risques de décès accidentel et d'hospitalisation, pour 2,6 millions d'euros ;
- Les contrats d'épargne en euros et les contrats multisupports pour 1,6 million d'euros ;
- les assurances décès « Vie Entière » pour 1,6 million d'euros ;
- les contrats de prévoyance décès collective, pour 1,0 million d'euros.

Les trois premières branches sont en croissance soutenue, ce qui compense la baisse des assurances Mixtes, Emprunteurs (en run-off depuis fin 2006) et, dans une moindre mesure, de certaines assurances temporaires décès.

En Suisse :

les activités de prévoyance, développées ces dernières années et peu sensibles à la persistance de taux d'intérêts très bas, dégagent des marges techniques maîtrisées. La marge globale de souscription intègre une reprise partielle de la provision pour risque de taux et frais de 364 KCHF.

I.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers du portefeuille France (hors UC) s'élèvent à 1 287 K€ en 2019 contre 2 906 K€ en 2018 dont :

- 1 100 K€ de revenus courants (intérêts, dividendes, loyers) contre 896 K€ en 2018 qui se répartissent principalement à hauteur de 413 K€ (430 K€ en 2018) sur des revenus sur titres de créances, de 494 K€ (contre 224 K€ en 2018) sur des dividendes sur actions et revenus d'OPC et de 241 K€ (contre 293 K€) sur des revenus immobiliers. Le solde correspond aux frais directs ;
- 1 100 K€ de profits nets provenant de la réalisation de placements contre 2 010 K€ en 2018.

Sur le portefeuille France (hors UC et hors trésorerie d'exploitation), les produits financiers rapportés au montant des actifs valorisés au prix de marché se sont élevés en 2019 à :

- 1,54 % (contre 1,24 % en 2018) pour le rendement courant qui prend en compte la totalité des revenus courants ;
- 1,80 % (contre 4,03 % en 2018) pour le rendement financier, qui inclut le rendement courant et les plus ou moins-values réalisées ;
- 3,97 % (contre 0,39 % en 2018) pour la rentabilité globale des actifs qui ajoute au résultat financier la variation des plus-values latentes nettes.

Les frais directs liés à la gestion des placements (hors charges d'intérêt) ont totalisé 82 K€ en 2019 contre 85 K€ en 2018.

La Suisse enregistre une hausse sensible de son résultat financier net (+519 KCHF contre 237 KCHF l'année précédente) grâce à des plus-values réalisées sur un fonds de placement et l'extourne d'une provision antérieure.

Les produits courants sont en baisse légère (411 KCHF contre 491 KCHF en 2018) en conséquence des réinvestissements récents qui tirent vers le bas le taux moyen du portefeuille.

I.5. EVENEMENTS MAJEURS SURVENUS APRES LE 31 DECEMBRE 2019

Au cours du premier trimestre 2020, le covid-19 s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde, et en particulier en France.

Face à cette pandémie, les autorités françaises ont décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements.

Les restrictions de liberté de circulation des personnes, la fermeture au public de nombreux établissements commerciaux visent à réduire le risque de contagion et ont eu pour effet corolaire de fortement dégrader la situation économique française.

Le ralentissement de la croissance économique du pays et la réduction de l'activité commerciale auront des effets négatifs sur tous les secteurs d'activité, y compris le secteur de l'assurance.

Les principaux risques associés à cet événement exceptionnel sont : le risque opérationnel lié au confinement des salariés, la diminution des primes, l'augmentation du niveau d'impayés et du niveau d'annulations des primes, l'augmentation de la sinistralité dans certaines branches, l'augmentation des rachats en assurance Vie du fait, notamment, du besoin de trésorerie des clients, la perte de valeurs des actifs détenus par la Société liée à la forte baisse des marchés financiers.

Face à ces risques, la Société a déployé un plan de continuité d'activité majeur portant sur l'essentiel de ses activités. Ce plan de continuité d'activité associé à la solidité financière de la Compagnie et du Groupe SMA, auquel elle appartient, permettent de considérer que cet événement n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'activité de la Société.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La gouvernance de la société s'appuie sur les instances et fonctions suivantes :

- le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit et des Risques ;
- la Direction Générale ;
- les Fonctions clefs.

Au-delà de l'organisation propre à IMPERIO, les reportings mis en place vers le groupe SMA, et la conduite de projets associant les équipes d'IMPERIO et celles du Groupe, génèrent des échanges nombreux, qui contribuent à la gouvernance de la compagnie. La Direction des Risques du Groupe a un rôle important dans la coordination du dispositif de maîtrise des risques, du contrôle interne et de conduite du processus ORSA.

Le Conseil d'Administration, est composé de 6 membres. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée maximale de six années. Le Conseil élit parmi ses membres le Président qui représente le Conseil d'Administration et qui organise et dirige les travaux de celui-ci. Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Outre l'adoption du rapport annuel sur l'activité et l'approbation des comptes annuels, le Conseil d'Administration examine notamment :

- le suivi de la marche des affaires en général, et des plans de développement ;
- le suivi des travaux portant sur la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et la vérification de leur efficacité ;
- la mise à jour des politiques écrites visées à l'article L.354-1 du code des assurances ;
- la tolérance et budgets de risque ;
- les rapports réglementaires (SFCR, RSR, ORSA, RFA).
- les éventuels rapports de l'autorité de contrôle ;
- les modifications éventuelles du plan d'exploitation de la succursale.

Le **Comité d'Audit et des Risques**, assure sous la responsabilité du Conseil d'Administration, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et examine une grande part des documents soumis à l'approbation de celui-ci.

De par la loi et les statuts, le **Directeur général**, Monsieur Diogo TEIXEIRA assume sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représente la société dans ses rapports avec les tiers, doté des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et des pouvoirs qu'elle réserve, de façon spéciale au Conseil d'administration.

Toutefois à titre de règlement intérieur, et sans que ces dispositions puissent être opposées aux tiers, il a été expressément précisé par le Conseil d'Administration que tout emprunt quelconque, tous achats, ventes ou échanges d'immeubles et de fonds de commerce sociaux, la constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles et l'inscription de nantissement sur lesdits fonds de commerce, l'apport de tout ou partie des biens sociaux à des sociétés constituées ou à constituer, la prise ou la résiliation de tous baux de location, le consentement de cautionnement ou d'aval, l'ouverture de toutes succursales ou agences doivent préalablement être autorisées par le président du conseil d'administration.

Il est assisté d'un **Directeur général délégué**, Monsieur Yann CHOQUET, nommé également par le Conseil d'Administration.

La direction de la succursale est confiée à un « **Mandataire Général** », Monsieur Rui PINHEIRO agréé par la FINMA, et qui en réfère au Directeur Général d'IMPERIO.

Le Directeur général et le Directeur général délégué rendent compte au Président, notamment pour la préparation des travaux menés à l'attention du Conseil d'Administration.

Pour des raisons d'intégration des activités IMPERO au périmètre de coordination et de supervision des directions du Groupe, et parce que cela apparaît pertinent non seulement au regard des exigences de compétences et d'expérience requises, mais aussi en termes d'indépendance et de ressources à disposition, certaines fonctions clefs d'IMPERIO ont été choisies parmi les cadres de direction du Groupe SMA, qui exercent alors leurs missions en temps partagé pour IMPERO.

Lorsque c'est le cas, IMPERO a désigné des correspondants en interne, qui constituent leurs relais privilégiés auprès des équipes opérationnelles. Une procédure décrivant les modes de communication entre les fonctions clefs et le Conseil d'Administration et la Direction générale a en outre été définie afin que ces fonctions puissent avoir accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de leur mission, et soient en mesure d'interroger et d'alerter le cas échéant les dirigeants et le Conseil d'Administration sur tout risque dont ils auraient connaissance.

Dans le détail, les missions respectives des quatre fonctions clefs sont :

- La **fonction de gestion des risques** s'acquitte de toutes les missions suivantes :
 - aider le Conseil d'Administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques ;
 - assurer le suivi du système de gestion des risques ;
 - assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise ;
 - rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec les questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur ;
 - identifier et évaluer les risques émergents.
- La **fonction de vérification de la conformité**, a vocation à conseiller la direction générale et le Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

Pour ce faire, la fonction de vérification de la conformité met en place une politique de conformité et un plan de conformité. La politique de conformité définit les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting de la fonction de vérification de la conformité. Le plan de conformité couvre tous les domaines d'activité pertinents de l'entreprise et leur exposition au risque de conformité.

Il incombe notamment à la fonction de vérification de la conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir la non-conformité. Cette fonction comprend également l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

- La **fonction d’audit interne** s’acquitte de toutes les missions suivantes :
 - établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d’audit détaillant les travaux d’audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l’ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l’entreprise ;
 - adopter une approche fondée sur le risque lorsqu’elle fixe ses priorités ;
 - communiquer le plan d’audit au Conseil d’Administration ;
 - émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits et soumettre au moins une fois par an au Conseil d’Administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
 - s’assurer du respect des décisions prises par le Conseil d’Administration sur les bases des recommandations.

La fonction d’audit interne évalue notamment l’adéquation et l’efficacité de la gestion des risques.

- La **fonction actuarielle** a pour objet de :
 - coordonner le calcul des provisions techniques ;
 - revoir les méthodologies et les modèles de calcul ;
 - analyser la suffisance et la qualité des données ;
 - comparer les modèles et les données empiriques ;
 - analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
 - donner un avis sur l’adéquation des accords de réassurance.

La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de l’entreprise, notamment au travers de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR de souscription. Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux produits et sur la politique de cession.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Au sein d’une société de la taille de la compagnie chaque poste est spécifique en termes d’attributions et de champs d’intervention. Dans ce contexte, la politique de rémunération est par définition fortement individualisée, même si le souci de cohérence globale des niveaux de rémunérations entre les différents services, pour des niveaux de responsabilité comparables reste présent. A l’embauche, le niveau d’études et l’expérience professionnelle ont un poids important dans la détermination du salaire de départ, de même que les rémunérations moyennes proposées par le marché aux profils recherchés.

Par la suite, l’implication de chacun dans son travail, son comportement au sein du groupe et les résultats obtenus (volume de travail, qualité, délais) sont pris en compte pour les actualisations de salaires, et de l’attribution de bonus annuels.

En ce qui concerne les collaborateurs du département commercial, la structure de rémunération comprend un salaire de base fixe, des primes de suivi de gestion, assises sur le portefeuille de contrats en cours, et des commissions liées à la production de chacun.

La politique de rémunération des salariés d’IMPERIO est définie par la Direction générale, en relation avec le service des Ressources Humaines.

La rémunération du Directeur général, votée en Conseil d’Administration, se compose :

- D’une rémunération fixe annuelle, versée 12 mois par an au titre de son mandat de Directeur général,
- D’une part variable versée annuellement,
- Du contrat de retraite supplémentaire en vigueur dans la société pour l’ensemble des salariés.

Le Directeur général délégué, par ailleurs rémunéré au sein du Groupe SMA, ne perçoit aucune rémunération d'IMPERIO au titre de son mandat.

Au titre de leur mandat social, les directeurs généraux ne perçoivent ni intéressement, ni participation.

Le Comité des rémunérations du groupe SMA, donne son avis sur le montant de la rémunération du Président et soumet ses propositions au conseil d'administration qui fixe la rémunération du Président.

Les responsables des fonctions clefs d'IMPERIO, ne perçoivent pas de rémunération à ce titre.

La performance collective, dès lors qu'elle se traduit dans les résultats de la compagnie et permet ou non de dégager des marges utilisables pour récompenser les salariés, intervient effectivement dans la politique de rémunération.

Toutefois, et comme précisé ci-avant, IMPERIO privilégie une approche individualisée laissant place à l'appréciation par les responsables de département des performances des salariés de leur département.

Seules les performances commerciales individuelles des conseillers impactent directement, et selon des règles uniformes et prédéterminées, les niveaux de rémunération.

II.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

Selon la politique en vigueur, les exigences en matière de compétence et d'honorabilité de la direction générale et des fonctions clefs visent, pour permettre une bonne gouvernance de la société, à garantir l'adéquation des personnes nommées aux fonctions qui leur sont confiées. Dans cet objectif, il s'agit de :

- vérifier que les personnes en charge de cette gouvernance et de son contrôle répondent aux exigences d'honorabilité (réputation et intégrité), tant au moment de leur nomination qu'au cours de l'exercice de leur fonction ;
- s'assurer qu'elles disposent des connaissances, compétences, qualités et expériences professionnelles nécessaires et adaptées aux caractéristiques de l'activité et à la nature, taille et complexité des risques de l'entreprise, et individuellement aux fonctions qui leur sont spécifiquement confiées ;

Elle comprend a minima, avant la nomination, la collecte des éléments suivants :

- un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois et une déclaration de non-condamnation de moins de trois mois, par laquelle le soussigné déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire de gérer, administrer, diriger une personne morale ou d'exercer une activité commerciale, ni plus généralement de répondre aux conditions d'incapacité prévues à l'article L322-2 du code des assurances ;
- un curriculum vitae détaillé du candidat, daté et signé, reprenant sa formation, ses compétences, ses expériences et qualifications professionnelles. Ce curriculum vitae doit comprendre la liste des mandats et fonctions exercés, tant en France qu'à l'étranger, permettant à la fois d'apprécier l'expérience du candidat et d'identifier d'éventuels conflits d'intérêts.

Le cas échéant, le comité d'éthique et de prévention des conflits d'intérêts du groupe SMA rend, sur sollicitation du président du conseil, un avis consultatif sur l'évaluation des compétences individuelles et collégiales.

En cours de mandat, lorsque le conseil d'administration ou le comité d'éthique et de prévention des conflits d'intérêts constate une carence (thèmes abordés, participation aux formations), le conseil doit prendre les mesures nécessaires pour y remédier dans les meilleurs délais. Dans ce cadre, les administrateurs ou fonctions clés d'IMPERIO peuvent être invitées à participer à des formations organisées par le groupe, et destinées à renforcer leurs compétences.

II.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques est organisé autour de 4 processus faisant l'objet d'une description précise dans des politiques dédiées, validées par les instances de gouvernance :

- l'ORSA ;
- le suivi du profil de risque ;
- la mise à jour de la politique des risques ;
- la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité.

Le processus ORSA, décrit plus précisément ci-dessous, est mis en œuvre chaque année et fait l'objet d'un rapport détaillé validé par le conseil d'administration avant d'être envoyé au superviseur dans les 2 semaines qui suivent sa validation, conformément à la réglementation.

Le processus de suivi du profil de risque de la société se concrétise par la production d'informations chiffrées envoyées à l'autorité de contrôle (QRT). Un calcul de SCR et des éléments éligibles à la couverture du SCR est réalisé sur les données arrêtées au 31 décembre de chaque année. Ce calcul respecte les exigences quantitatives de la réglementation Solvabilité 2, tant pour le SCR que pour les éléments éligibles. Plus particulièrement, le SCR est calculé avec l'utilisation de la formule standard.

Dans le cadre du processus de mise à jour de la politique de risques, le conseil d'administration valide un niveau minimum à respecter de couverture du SCR par les fonds propres éligibles, calculés en conformité avec les exigences quantitatives de la réglementation Solvabilité 2. Un niveau maximal de SCR à ne pas dépasser est ensuite défini et correspond à la tolérance aux risques. Cette tolérance est ensuite déclinée en budgets de risques correspondant aux SCR par module de risques. Chaque politique détaillée traitant de la gestion des risques précise les limites encadrant opérationnellement les activités.

Le processus de coordination du contrôle interne et de la conformité, décrit également plus précisément ci-dessous, permet de rendre compte régulièrement du niveau de maîtrise de nos risques opérationnels, à savoir la défaillance des hommes, des processus ou des systèmes. Il fait l'objet d'un suivi régulier et d'une synthèse annuelle partagée avec les différentes instances de gouvernance.

La responsabilité de l'ensemble de ce dispositif est confiée à la direction des risques, dont le directeur porte la responsabilité de la fonction clé gestion des risques d'IMPERIO. Grâce à des outils dédiés (pilotage du contrôle interne, reporting...) des informations régulières sur les risques sont transmises au comité d'audit et au conseil d'administration (calculs de SCR et fonds propres disponibles, calculs et rapport ORSA, synthèse de contrôle interne, mise à jour des politiques...).

La procédure de communication définie entre les fonctions clés et l'OAGC permet en tant que de besoin une prise en compte au plus tôt des sujets liés à la gestion des risques par le niveau le plus élevé de management opérationnel.

Le contrôleur interne d'IMPERIO est le correspondant privilégié de la coordination du contrôle interne du Groupe. Chaque direction métier reste responsable de la déclinaison des politiques de risque sur son périmètre de responsabilité.

II.4. PROCESSUS ORSA

Le processus ORSA conduit depuis 2015 vise à définir dans un premier temps les hypothèses qui permettent de réaliser les projections, à savoir : les prévisions de chiffre d'affaires sur la période de projection, la courbe des taux sans risque à appliquer, les hypothèses de rendements financiers et la définition des scénarios de choc à appliquer.

Ces hypothèses sont également complétées par la mise à jour de la liste des risques, dits majeurs, pouvant avoir un impact significatif ou nécessitant un suivi spécifique par le dispositif de gestion des risques. Cette liste des risques majeurs fait l'objet d'une revue annuelle en vue de proposer son éventuelle évolution au comité d'audit et au conseil d'administration.

Dans un second temps, le résultat des projections obtenues et le rapport explicitant les évolutions attendues sont présentés au comité d'audit et au conseil d'administration.

La production des résultats ORSA nécessite la réconciliation de plusieurs sources de données et une forte transversalité entre les différentes équipes IMPERIO et celles du Groupe. Le Groupe intervient en effet à plusieurs titres, au travers de la direction des risques, qui coordonne les travaux, mais aussi du fait de sa qualité de réassureur des engagements d'épargne d'IMPERIO, et du gestionnaire délégué des investissements.

Ainsi :

- la direction générale et l'actuariat d'IMPERIO définissent les hypothèses de collecte nette à prendre en compte par année de projection. Les hypothèses de rachat utilisées s'appuient sur les rachats historiquement observés dans le portefeuille de passif d'IMPERIO ;
- la direction des investissements (DI) du Groupe propose des scénarios économiques et financiers à retenir ;
- les projections des actifs sont réalisées par le département d'actuariat financier du Groupe à partir d'un outil interne de modélisation (Modèle Actuariel de Risque et de Solvabilité MARS) ;
- la projection des engagements d'épargne en euros (réassurés par SMAvie BTP) et en unités de compte est réalisée par le Groupe ;
- la modélisation des engagements de prévoyance est faite à l'aide d'outils de projections actuarielles par les équipes de la maison-mère et d'IMPERIO ;
- à partir de ces projections l'ensemble des éléments du bilan économique sont produits ainsi que les éléments de capitaux réglementaires à détenir.

Grâce à ce processus, les instances sont en mesure d'apprécier la capacité de la société à respecter ses exigences de solvabilité sur l'horizon du plan stratégique dont la mise à jour leur est proposée chaque année, y compris en cas de survenance d'événements défavorables dont la nature et l'ampleur sont prédéfinies.

En complément du processus annuel, un processus ORSA peut également être mis en œuvre en cas de dépassement d'un budget de risque, d'une baisse significative des éléments éligibles à la couverture du SCR ou de survenance d'un risque considéré comme majeur par la société. Le conseil d'administration, à l'image du processus annuel, valide le rapport rédigé à cette occasion.

Conformément aux exigences de la directive Solvabilité 2 sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, IMPERIO détermine un besoin global de solvabilité (BGS) sur la base de son profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque, de sa perception de l'environnement économique et de sa stratégie commerciale.

A l'instar du calcul du SCR et en respect des exigences réglementaires, le calcul du BGS tel que défini par IMPERIO repose sur une comptabilisation en valeur économique, une mesure de risque utilisant la Value at Risk (VaR) sur un horizon de 1 an et une approche par silo fondée sur l'ensemble des modules de risque identifiés pour le calcul du SCR.

Dans le cas de la société IMPERIO, le profil de risque de la compagnie est représenté par son SCR. Ainsi, le BGS est considéré comme égal à ce SCR.

L'agrégation des modules de risque entre eux tient compte d'une corrélation conforme aux corrélations définies dans la formule standard de calcul du SCR.

II.5. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

IMPERIO a un dispositif de contrôle interne permanent et de conformité couvrant l'ensemble de ses activités.

Le dispositif s'appuie sur une gouvernance définissant les rôles et responsabilités du conseil d'administration, du comité d'audit et des risques, du comité opérationnel des risques, du comité de coordination du contrôle interne permanent, des fonctions clés et directions métier.

Ce dispositif permet de s'assurer du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels tant par les moyens humains (réseau de contrôleurs internes permanents et conformité) que par l'outil informatique déployés.

Le dispositif de contrôle interne repose sur une cartographie détaillée des processus, des risques et des contrôles ainsi que sur la déclaration d'incidents.

Chaque direction métier est responsable des risques opérationnels associés aux processus dont elle est propriétaire ainsi que de la mise en place du dispositif de contrôle interne permettant leur maîtrise. Elle désigne un Contrôleur Interne Permanent et Conformité (CIPC) chargé de s'assurer de l'application des règles et du respect des procédures opérationnelles. Pour atteindre cet objectif, le CIPC réalise des contrôles dits de « niveau 2 » pour évaluer la qualité des contrôles dits de « niveau 1 » réalisés dans le cadre des procédures métier. Pour réaliser leur mission, les CIPC ont à leur disposition un outil leur permettant :

- de décrire les processus ;
- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels associés à chaque processus ;
- d'identifier et d'évaluer les actions de maîtrise (contrôles de niveau 2) ;
- de déclarer les incidents liés au dysfonctionnement des processus et des procédures, y compris les potentiels cas de fraude détectés ;
- d'assurer le suivi des plans d'action en réponse à des contrôles défaillants ou à la survenance d'incidents ;
- d'assurer le suivi des recommandations de l'audit interne.

Chaque année, la cartographie des processus, des risques et des contrôles fait l'objet d'une mise à jour par les Directeurs métiers.

Sur la base de cette cartographie, le CIPC et directeur métier définissent un plan de contrôle triennal couvrant l'ensemble des processus de leur périmètre. Ce plan de contrôle triennal prévoit la liste des contrôles devant être évalués chaque année par le CIPC. Cette liste est mise à jour annuellement consécutivement à la mise à jour de la cartographie des risques et des contrôles.

La direction des risques réalise trimestriellement, via la coordination du contrôle interne permanent, un état d'avancement du plan de contrôle annuel et des incidents déclarés sur les 3 derniers mois. Cette synthèse

est partagée au sein du comité de coordination du contrôle interne permanent, du comité opérationnel des risques et du comité d'audit et des risques.

Annuellement, la direction des risques réalise une synthèse sur le contrôle interne permanent et la conformité. Cette synthèse, également partagée au sein du comité de coordination du contrôle interne permanent, du comité opérationnel des risques, du comité d'audit et des risques et du conseil d'administration présente l'état des évolutions intervenues sur la cartographie des risques opérationnels, entre l'année N-1 et l'année N. Cette synthèse annuelle comporte la liste des risques dont la cotation est élevée en net, le taux de réalisation des plans de contrôle, le niveau d'efficacité des contrôles évalués pendant l'exercice ainsi que les incidents survenus pendant la période.

MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION CONFORMITE

La fonction conformité contribue à la gestion des risques et doit donc s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent en opérant sous la responsabilité de la direction générale.

La fonction conformité peut communiquer avec tout membre du personnel et accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elle a besoin pour exercer ses responsabilités.

La fonction conformité, portée par le responsable de la fonction conformité de la société mère (SMAvie BTP), a vocation à :

- conseiller l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- évaluer l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les activités de l'entreprise ;
- identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Il incombe ainsi à la fonction conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir la non-conformité.

Le dispositif de vérification de la conformité est intégré au dispositif de contrôle interne, le risque de non-conformité étant un sous-ensemble des risques opérationnels. Ce dispositif repose sur le même réseau de contrôleurs internes permanents et conformité ainsi que sur l'utilisation du même outil informatique de suivi.

Chaque direction est responsable de la maintenance de son référentiel de conformité. Ce référentiel permet de faire le lien entre les principales exigences de conformité applicables, l'origine du risque de non-conformité, l'énoncé de la sanction éventuelle, la procédure et les contrôles mis en place pour éviter la survenance du risque.

Ce référentiel a donc pour objectif de faire le lien entre la veille juridique réalisée par chaque direction sur son périmètre d'intervention et l'évaluation du risque de non-conformité qui en découle. Dans le cadre de l'exercice de la fonction conformité, le pôle Conformité logé au Secrétariat général de la société mère s'assure régulièrement de la mise à jour de ce référentiel, la Direction des risques et du contrôle de gestion de la société mère s'assurant de sa mise en cohérence avec la liste des risques et des contrôles renseignés dans l'outil dédié.

A l'image des principes qui commandent le fonctionnement du dispositif de contrôle interne, chaque direction est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la maîtrise de ses risques de non-conformité.

II.6. FONCTION AUDIT INTERNE

La mission de la direction de l'audit interne (DAI) est d'apporter une assurance indépendante et objective, et des services de conseils destinés à apporter de la valeur ajoutée et améliorer les opérations d'IMPERIO. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance.

L'audit interne assiste le management et l'aide à exercer efficacement ses missions en lui apportant des analyses, des appréciations, des recommandations de nature à améliorer sa maîtrise des activités examinées. Elle constitue ainsi une évaluation du niveau de contrôle interne.

La politique d'audit interne repose sur les principes suivants :

1. assurer un niveau satisfaisant de couverture d'audit des activités et sociétés du groupe, ainsi que des risques associés ;
2. s'assurer de la mise en œuvre par les entités du périmètre d'application, de l'ensemble des politiques et règles établies ;
3. respecter le programme d'audit approuvé et en justifier les écarts ;
4. optimiser les ressources humaines et financières allouées ;
5. coordonner l'activité d'audit avec d'autres fonctions (gestion des risques, coordination du contrôle interne, contrôle interne permanent et conformité des directions, actuariat...) en tirant parti de leurs travaux et ainsi élargir la couverture des risques, augmenter la réactivité des dispositifs de gestion des risques et éviter les doubles emplois ;
6. garantir la pertinence des conclusions et recommandations d'audit, et apporter de la valeur ajoutée ;
7. s'assurer de la mise en œuvre par les entités auditées des recommandations ;
8. communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés.

La DAI, rattachée au directeur général du groupe SMA, est composée d'une équipe de 10 personnes. La directrice de l'audit interne est fonction clé audit interne d'IMPERIO. Les auditeurs ont des profils, expériences et compétences métiers différents et complémentaires. Ils sont formés à la méthodologie d'audit répondant aux exigences du cadre de référence international d'audit interne par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du contrôle interne). Un plan de formation annuel permet à chaque auditeur d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la bonne réalisation des missions. En cas de nécessité la DAI peut missionner des experts externes.

L'audit interne émet des recommandations fondées sur une approche par les risques qui permet d'exposer les résultats démontrés, les solutions préconisées et les niveaux estimés de risque résiduel. Une recommandation est déclinée en fiches de liaison selon les directions concernées pour obtenir en retour des plans d'actions. A noter que, depuis 2019, le ou les points de recommandations éventuellement refusés par une direction auditée sont reportés dans la fiche de liaison lui étant destinée et sont repris dans le reporting au comité de direction générale et au comité d'audit et des risques ainsi que l'évaluation des risques substantifs.

La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des directions concernées, sous réserve de validation par la DAI des plans d'actions proposés.

Le suivi des plans d'actions relève de chaque directeur qui confie au CIPC de sa direction la mission de s'assurer que les plans d'actions sont mis en œuvre et d'en rendre compte au moins trimestriellement à la DAI.

La directrice de l'audit interne communique au comité d'audit et des risques les indicateurs de suivi de recommandations.

L'enjeu du processus de suivi des recommandations, et notamment le suivi de l'état d'avancement, est de s'assurer que les risques identifiés dans le cadre des missions d'audit atteignent un niveau acceptable au regard du niveau cible préalablement fixé. Ainsi, ce dispositif permet de contribuer à l'amélioration du processus de gestion des risques.

INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

L'indépendance est la capacité de l'audit interne à assumer sans biais ses responsabilités.

L'objectivité est l'attitude qui permet aux auditeurs internes d'accomplir leurs missions sans compromis et sans subordonner leur propre jugement à celui d'autres personnes.

Ces deux attendus, objectivité et indépendance, essentiels pour mener les missions d'audit s'appréhendent à 3 niveaux, pour lesquels les principes retenus sont les suivants :

- au niveau de la fonction clé audit interne IMPERIO :
 - le rattachement direct au directeur général du Groupe SMA;
 - le reporting direct à la direction générale et au comité d'audit et des risques;
 - l'approbation par le comité d'audit et des risques du programme pluriannuel d'audit
 - la DAI est affectée exclusivement à la fonction d'audit, toute autre mission confiée fera l'objet d'un examen de compatibilité ;
 - la garantie d'un environnement qui encourage les auditeurs à rendre compte sans restriction en cas d'opinions négatives ou de constats critiques ;
 - l'application des mêmes principes d'indépendance et d'objectivité y compris pour les audits confiés à des tiers experts ;
 - les formations visant à renforcer cette capacité et cette attitude sont intégrées dans le programme de compétences des auditeurs.
- au niveau de la mission d'audit :
 - le libre accès aux informations nécessaires ;
 - la pleine coopération des entités auditées ;
 - la non-interférence de la part des managers.
- au niveau de l'auditeur :
 - l'auditeur doit se conformer au code de déontologie de la profession d'auditeur et signaler pour étude toute situation qui pourrait constituer une menace à son indépendance ou à son objectivité ou être porteuse de conflit d'intérêt (pression sociale, liens familiaux, financiers ou amicaux, ...) ;
 - il ne peut pas participer à une mission sur le périmètre de l'entité opérationnelle ou fonctionnelle dont il est issu depuis moins de deux ans ;
 - les auditeurs sont affectés aux missions selon les compétences et connaissances requises tout en veillant dans la durée à la rotation des auditeurs et à la prévention des conflits d'intérêts.

II.7. FONCTION ACTUARIELLE

Conformément à la directive Solvabilité 2, le « système de gouvernance » adopté par IMPERIO a pour objectif de garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité.

La fonction « actuariat » d'IMPERIO est exercée par le Directeur des Opérations et Actuariat d'IMPERIO. En cas de doute sur la fiabilité et l'adéquation des calculs des provisions techniques, le responsable de la fonction en informe les dirigeants et le conseil d'administration. En termes de ressources, la fonction actuarielle s'appuie sur le département actuariat d'IMPERIO.

II.8. SOUS-TRAITANCE

Les règles applicables en la matière sont décrites dans la politique de sous-traitance.

Les principes directeurs en sont les suivants :

Afin de conserver la maîtrise de l'ensemble de ses processus clefs, IMPERIO a choisi de ne pas faire appel à des sous-traitants externes autres que la SMA pour ses activités « cœur » du métier de l'assurance, sauf exception ciblée et justifiée.

Dans tous les cas, IMPERIO veille à ne pas créer de dépendance forte envers un prestataire, notamment lorsque l'activité sous-traitée est considérée comme stratégique. IMPERIO assure un suivi spécifique de chaque sous-traitant et évalue régulièrement les risques induits par les éventuelles situations de dépendance.

Toute sous-traitance doit impérativement faire l'objet d'un accord écrit définissant clairement les droits et obligations respectifs des parties, en prévoir notamment les modalités de reporting, et les règles et dispositions portant sur la qualité de service attendue, le respect de la réglementation applicable, les aspects de confidentialité et protection des données.

Si la sous-traitance touche des activités dites « cœur de métier » les points suivants font l'objet d'une attention particulière :

- la continuité d'activité : chaque prestataire doit disposer d'un plan de continuité ainsi que d'un plan de reprise d'activité (PRA) régulièrement mis à jour et testés ;
- l'auditabilité : chaque prestataire doit accepter le principe d'audit diligenté par IMPERIO ainsi que par les services de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ou de la FINMA ;
- IMPERIO, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, et l'ACPR (ou la FINMA en Suisse) jouissent d'un accès effectif à toutes les informations relatives aux activités sous-traitées, ce qui inclut la possibilité d'effectuer des inspections sur place, dans les locaux des prestataires. Lorsque cela est approprié et nécessaire aux fins de contrôle, l'ACPR (ou la FINMA) peut adresser directement aux prestataires des questions auxquelles celui-ci est tenu de répondre.

II.9. EVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Les composantes du système de gouvernance présentées ci-dessus ont été conçues pour couvrir les risques, les mutualiser et les gérer tout en assurant le développement des activités de manière pérenne.

IMPERIO a toujours veillé à entretenir en interne une culture des risques forte en sensibilisant ses collaborateurs aux respects des règles tant dans la conduite des affaires que dans les comportements. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 des contraintes supplémentaires sont venues s'ajouter à cette exigence initiale.

Chacun des processus décrits constitue une partie d'un dispositif permettant à IMPERIO de répondre à ses exigences internes ainsi qu'à ses obligations réglementaires énoncées dans les articles 42 à 49 de la directive Solvabilité 2. Ils ont tous été adaptés aux spécificités d'IMPERIO, notamment à la nature des risques qui peuvent l'impacter, à sa taille et son organisation.

Au-delà de l'organisation propre à IMPERIO, les échanges avec SMAvie BTP, et la conduite de projets associant les équipes d'IMPERIO et celles du Groupe contribuent à la gouvernance de la compagnie.

PROFIL DE RISQUE

III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est décliné par module et sous-module de risque dont les méthodologies sous-jacentes sont décrites dans la directive Solvabilité 2.

Risque de rachat

Le risque de rachat correspond à la perte de résultats futurs consécutive à des rachats ou résiliations significatifs de contrats. Pour ce calcul, différents scénarios sont pris en compte pour le calcul de l'excédent de rachat (par rapport à un scénario de référence) et le scénario générant l'impact le plus important est retenu.

Au cours des dernières années, IMPERIO a constaté une baisse importante des volumes de rachats malgré une base d'encours en progression. Ceci s'explique notamment par le succès des prorogations des contrats en portefeuille, tandis que les contrats étaient souscrits jusqu'en 2009 pour une durée contractuelle ferme. D'autre part, les taux de revalorisation distribués sont, depuis plusieurs années, globalement au-dessus de la moyenne des concurrents et très compétitifs par rapport aux liquidités bancaires dont la rémunération a chuté.

Risque de mortalité

Le risque de mortalité correspond à la perte de résultats futurs consécutive à une hausse importante de la mortalité observée sur le portefeuille clients. La mesure de ce risque se fait par la prise en compte d'un scénario dans lequel un taux élevé de mortalité est simulé. L'impact observé sur les résultats futurs projetés de la compagnie dans ce scénario est retenu comme mesure du risque de mortalité.

Ce risque est l'un des risques de souscription les plus significatifs compte tenu du développement des portefeuilles de prévoyance, et notamment du risque de décès.

Risque de longévité

Le risque de longévité représente le risque opposé au risque de mortalité puisqu'il correspond aux pertes futures éventuelles suite à une baisse simulée de la mortalité. Ce risque impacte notamment les produits de rente.

IMPERIO ne propose pas de contrats couvrant le risque de longévité, tels que des rentes viagères ou des capitaux différés sans contre-assurance.

Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe correspond au risque encouru par la Compagnie dans le cas de la survenance d'une catastrophe qui provoquerait une hausse immédiate de la mortalité. Ainsi, la mesure de ce risque correspond à la perte de résultats futurs qui résulterait de l'occurrence de cette catastrophe.

Risque de frais

Le risque de frais correspond à la perte de résultats à venir en cas de forte hausse des frais de fonctionnement de l'entreprise.

IMPERIO est exposée en termes de dépenses, essentiellement à l'évolution de frais de personnel. Malgré le strict contrôle des dépenses, le risque d'inflation des frais est le principal risque de souscription de la Compagnie.

RISQUES MAJEURS

L'analyse des chocs de la formule standard met en évidence que le risque de souscription représente la moitié du SCR de base. Le risque de souscription vie provient :

- pour moitié environ, du risque assurantiel pur (conséquence d'une hausse de la mortalité, de sorties importantes de contrats, de la survenance d'une catastrophe) ;
- du risque d'inflation des frais généraux.

III.2. RISQUE DE MARCHÉ

IMPERIO investit dans le cadre de la politique d'investissement approuvée par le conseil d'administration. Elle est mise en œuvre dans le cadre d'un mandat de gestion assurée par SMAvie BTP. A ce titre, les choix d'investissement du portefeuille sont faits dans le cadre d'un processus d'investissement structuré. Pour la gestion du risque de taux associé aux investissements en titres de créances, le processus repose sur une analyse macroéconomique. Pour la gestion crédit, actions, immobilier et non coté, celui-ci se fonde sur un travail d'évaluation des actifs d'investissement. La sélection des supports est basée sur une approche performance/risque visant à maximiser les revenus annuels sous contraintes de risques. Le choix des titres est primordial dans le processus d'investissement.

La sélection des supports d'investissements consiste à :

- rechercher une optimisation de l'encaissement des revenus annuels constitués par les revenus perçus et les plus-values réalisées ;
- constituer un stock de plus-values latentes destinées à limiter l'impact sur le compte de résultat des aléas de la valorisation boursière ;
- maîtriser le risque de marché et le risque de non adéquation entre l'actif et le passif correspondant qui font l'objet de limites définies en interne.

En matière de taux d'intérêt, la dominante est la recherche de la sécurité. La sélection des émetteurs est réalisée dans l'optique de maîtriser l'exposition globale du portefeuille au risque de crédit ainsi que l'exposition du portefeuille pour chaque émetteur.

Les actions des sociétés sont achetées dans un objectif d'investissements industriels, c'est-à-dire qu'ils doivent procurer des revenus et des valorisations régulières. Leurs caractéristiques doivent leur permettre de mieux résister que le marché en phase de baisse généralisée et de suivre les bonnes conditions en phase de hausse.

Les investissements immobiliers sont réalisés dans une optique de pérennité des revenus, de protection et de revalorisation à long terme du capital investi, en privilégiant la localisation des biens et la qualité des prestations offertes.

Ce processus de gestion financière constant se traduit par l'observation de rentabilités financières substantiellement supérieures à celles des références de marché notamment pour les actifs les plus volatils du portefeuille de placements.

RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs de marché identifiés pour IMPERIO sont au nombre de 2 et portent sur :

Libellé du risque	Evènement de risque
Risque actions	Conséquences d'une évolution défavorable des marchés actions
Risque de crédit	Evolution défavorable du risque de défaut d'un émetteur obligataire

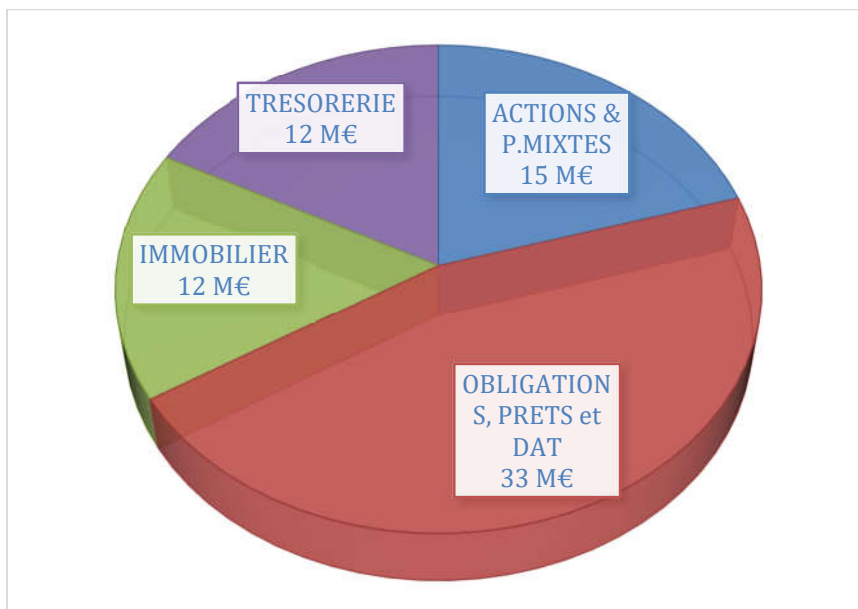
IMPERIO porte d'autres risques financiers liés à la politique d'investissement sans que ces derniers ne constituent à ce jour des risques majeurs. Il s'agit notamment du risque de change et du risque de concentration.

MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE LA PERSONNE PRUDENTE SUR LES ACTIFS

Les placements se répartissent à fin 2019 :

- Portefeuille France hors UC : 72 M€ en valeur de marché ;
- Portefeuille France UC : 23 M€ en valeur de marché ;
- Portefeuille Suisse : 31 MCHF, soit 28 M€ en valeur de marché.

Répartition par type de placements du portefeuille France (hors UC) en valeur de marché à fin 2019 :



Les placements du portefeuille France (hors UC) totalisent 68 M€ à fin 2019 en valeur de bilan et 72 M€ exprimé en valeur de marché. Les plus-values latentes représentent 5,5 % de la valeur bilan.

La répartition des actifs en valeur de marché est la suivante (quasi-stable par rapport à fin 2018) :

- | | |
|--------------------------|------|
| – obligations | 46 % |
| – actions et diversifiés | 20 % |
| – immobilier | 17 % |
| – trésorerie | 17 % |

Répartition des actions et produits mixtes du portefeuille France

Les placements en produits actions et diversifiés, hors UC, totalisent près de 15 M€ en valeur de marché à fin 2019 avec une prédominance des actions et participations cotées détenues en direct (10 M€), le solde correspondant aux OPC actions (2 M€), aux OPC de gestion à performance absolue notamment arbitrage actions (1 M€), actions et participations non cotées (2 M€) et une petite diversification en produits de matières premières.

Répartition des produits de taux d'intérêt et trésorerie

Les placements en produits de taux d'intérêt et trésorerie comptent pour 45 M€ en valeur de marché à fin 2019 qui se répartissent pour 33 M€ en obligations détenues en direct, 12 M€ en OPC monétaires et M€ en comptes de trésorerie.

Le portefeuille obligataire détenu en direct qui totalise 33 M€ exprimé en valeur de bilan est réparti entre titres à taux fixe pour 25 M€, en titres à rémunération variable majoritairement indexée sur des taux monétaires (5 M€), et titres indexés sur l'inflation (3 M€).

La sensibilité du portefeuille taux est de 2,69 à fin 2019, soit 1,69 rapportée au portefeuille total.

Le portefeuille obligataire en direct est composé quasi-exclusivement de titres notés par les agences de notation en qualité « investissement » (31 M€ dont 7 M€ en titres d'Etat ou assimilés), les produits non notés totalisent 2 M€ (notamment sur des entités du Groupe).

Outre les titres d'Etat, les produits de taux d'intérêt émis par des institutions financières (établissements bancaires en particulier) et les services publics constituent les deux secteurs le plus représentés.

Répartition par type de placements du portefeuille de la succursale suisse

Le portefeuille de la succursale suisse (31 MCHF soit 28,3 M€) est composé quasi-exclusivement de placements titres. L'ensemble est libellé en CHF à l'exception d'une diversification euros pour moins de 2 M€. Les placements titres sont investis majoritairement en obligations à taux fixe en CHF. La diversification porte sur des OPC actions pour 3 M€ et sur des biens immobiliers pour moins de 1 M€.

La sensibilité du portefeuille obligataire à fin 2019 s'établit à un niveau de 5,89, soit 4,97 rapportée au portefeuille total.

MESURE D'ÉVALUATION DES RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché est mesuré par l'impact négatif sur les résultats futurs qu'aurait la fluctuation des prix de marchés et des rendements des actifs sur la capacité d'IMPERIO à faire face à ses engagements.

Il est décliné par module et sous module de risque dont les méthodologies sous-jacentes sont décrites dans la directive Solvabilité 2.

Risque de taux d'intérêt

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une hausse ou d'une baisse brutale et importante des taux d'intérêts sans risque.

IMPERIO investit dans des actifs de taux de type obligataire pour faire face aux engagements de passif et notamment sur les contrats d'épargne. Ces actifs permettent, à partir des coupons qu'ils détachent, de rémunérer les contrats des assurés. Or, une baisse sensible des taux d'intérêts peut conduire à une baisse de la rémunération des contrats d'assurance Vie lorsque celle-ci se prolonge dans la durée et à une réduction des marges de l'assureur. Dans un tel contexte, la valeur dite économique des engagements de passif est plus importante. IMPERIO dispose de réserves permettant d'amortir la baisse potentielle de la rémunération des contrats.

Une hausse sensible des taux d'intérêts peut également se traduire pour l'assureur par une perte d'opportunité si les produits de taux d'intérêts détenus dans son portefeuille de placement ont un rendement plus faible comparé à l'offre du marché. IMPERIO n'est pas sujette à ce type de risque du fait de la composition de son portefeuille d'actif et des anticipations de collecte à venir.

Risque actions et participations

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une baisse brutale des indices actions.

IMPERIO est exposée au risque de baisse du marché actions et participations. Elle maîtrise ce risque par la constitution de réserves (notamment les plus-values latentes) aptes à couvrir une perte éventuelle importante liée au risque de marché.

Risque immobilier

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une baisse brutale des indices immobiliers.

IMPERIO est exposée au risque de baisse du marché immobilier. Elle maîtrise ce risque également par la constitution de réserves (notamment les plus-values latentes) aptes à couvrir une perte éventuelle importante liée au risque de marché.

Risque de crédit

Une part significative de l'actif d'IMPERIO est investie dans des obligations. En conséquence, IMPERIO est exposée au risque de crédit sur les émetteurs obligataires.

Ce risque comprend deux composantes.

Le risque lié à la variation des spreads sur la valeur de marché des actifs de taux et celui du défaut d'émetteurs de dettes.

Le risque de dégradation de la valeur de marché par l'écartement des spreads n'a pas de réel impact sur l'activité d'IMPERIO. En effet, les obligations étant conservées dans le portefeuille jusqu'à leur échéance la baisse de la valeur de marché de ces titres n'est pas réalisée.

Le risque de défaut d'émetteurs de dettes est encadré par le respect des critères suivants :

- investissements obligataires dont les émetteurs possèdent de bonne notation, ce qui réduit l'impact du risque ;
- investissements sur des émetteurs gouvernementaux qui par définition sont exemptés du risque de crédit au sens solvabilité 2 ;
- investissements sur des actifs de taux sécurisés.

Risque de change

IMPERIO possède une grande majorité de ses actifs libellés en euros. Néanmoins quelques actifs détenus en portefeuille sont libellés dans des monnaies étrangères. De ce fait IMPERIO est exposée à un risque de change.

III.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie correspond au risque de défaut de nos contreparties de réassurance ou bancaire. Le risque porte particulièrement sur les réassureurs et les produits financiers dérivés.

En ce qui concerne ces derniers, IMPERIO ne fait pas appel à ce genre de produits financiers complexes.

En ce qui concerne les réassureurs, la contrepartie SMAvie BTP, à qui IMPERIO cède l'intégralité de ses engagements d'épargne en euros, est bien évidemment très significative. Cependant, compte tenu du fort niveau de solvabilité de cette dernière et des actifs reçus en nantissement en garantie des provisions cédées, ce risque est peu significatif pour IMPERIO. A fin 2019, ces actifs reçus en nantissement totalisent 660 M€ et respectent des règles d'éligibilité et de dispersion fixées par IMPERIO. Un ajustement est cependant pris en compte pour tenir compte de ce risque, qui diminue la créance vis-à-vis du réassureur à l'actif du bilan prudentiel.

III.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Compte tenu de la réassurance à hauteur de 100% de ses engagements d'épargne en euros auprès de SMAvie BTP, IMPERIO n'est pas exposée au risque de liquidité sur son portefeuille Vie France. Ainsi, la part de trésorerie détenue dans les actifs faisant face aux fonds propres est exclusivement dévolue à profiter des opportunités d'investissements sur les marchés financiers.

En ce qui concerne le portefeuille SUISE, le risque est limité du fait d'un volume limité et dispersé de contrats d'épargne et d'un suivi régulier des échéances de passif anticipées. La succursale dispose par ailleurs d'une part significative d'actifs liquides qui peuvent facilement être vendus.

III.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

L'évaluation qualitative des risques opérationnels d'IMPERIO relève en premier lieu de la responsabilité de chaque direction de l'entreprise. La synthèse de ces évaluations, issues d'une part de l'évaluation des risques inhérents (avant prise en compte des actions de maîtrise) et d'autre part de l'évaluation de la qualité des actions de maîtrise, est assurée par la direction générale et le CIPC d'IMPERIO en coordination avec la direction des risques du Groupe.

Pour chaque risque opérationnel identifié, le CIPC renseigne dans l'outil du pilotage du contrôle interne les éléments suivants :

- processus impacté ;
- impact principal ;
- autres impacts éventuels ;
- qualification complémentaire ;
- évaluation du risque inhérent résultant de l'évaluation de l'impact potentiel et de la probabilité de survenance ;
- évaluation de qualité du dispositif de maîtrise des risques ;
- évaluation du risque résiduel résultant de l'évaluation du risque inhérent et de l'efficacité des moyens de maîtrise associés ;
- définition du niveau cible du risque résiduel.

Une extraction de la base contenant les informations saisies dans l'outil permet d'avoir une vision exhaustive du niveau de maîtrise des risques opérationnels d'IMPERIO.

La démarche d'évaluation des risques opérationnels repose sur l'identification des risques liés au déroulement du processus, qui altère l'atteinte des objectifs de ce processus, avant toute prise en compte du dispositif de maîtrise des risques. Tout risque est recensé même si on estime qu'il est couvert par un dispositif approprié de maîtrise des risques.

L'ensemble des risques identifiés fait l'objet d'une évaluation basée sur l'appréciation de leurs conséquences potentielles et de leur probabilité de survenance. Une échelle commune (fréquence, impact, niveau du risque) sur 4 niveaux est retenue.

Les actions de maîtrise sont évaluées par les contrôleurs internes permanents et conformité sur deux aspects sur la base des conclusions de leurs contrôles directs de niveau 2 ou du résultat des questionnaires qu'ils reçoivent des opérationnels :

- la pertinence : évaluation de la capacité de l'action de maîtrise à couvrir les risques ;
- l'application : évaluation de la qualité, la régularité et la permanence de fonctionnement effectif de l'action de maîtrise.

L'évaluation du risque résiduel est appréciée en prenant en compte l'évaluation de l'efficacité de l'ensemble des actions de maîtrise associées à ce risque.

Le contrôleur interne permanent et conformité de chaque direction métier a donc pour mission de maintenir et d'améliorer le dispositif de contrôle interne et d'évaluer sa performance en matière de couverture des risques opérationnels. Il met à jour, avec le propriétaire du processus, la cartographie des risques, rédige un rapport annuel à destination du comité opérationnel des risques dans lequel il rend compte des résultats des contrôles de sa direction. L'évaluation des risques résiduels est soumise à la validation du directeur concerné.

RISQUES MAJEURS

À fin 2019, aucun risque majeur opérationnel spécifique n'a été identifié comme pouvant impacter IMPERIO.

III.6. CONCENTRATIONS DE RISQUES IMPORTANTES

Sur les placements du portefeuille France hors UC, les concentrations de risques les plus importantes sur des émetteurs d'Etat, organismes supranationaux ou assimilés portent sur l'Etat Français pour 8% du portefeuille.

Les concentrations les plus significatives sur les émetteurs privés portent sur Engie, Société Générale, Total et KPN respectivement autour de 2 % du portefeuille.

Sur le portefeuille de la succursale suisse, la concentration la plus importante porte sur la Confédération (15% des placements). Aucune contrepartie privée ne dépasse 5 %, les plus fortes concentrations portent sur Nestlé, Crédit Mutuel et Crédit Foncier.

III.7. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION ET PROCÉDURES DE SUIVI

IMPERIO n'est pas engagé dans des instruments de couverture de son risque d'investissement et notamment n'intervient pas sur les Instruments Financiers à Terme (IFT) dans le cadre de sa politique de placement.

Les engagements d'épargne en euros d'IMPERIO sont réassurés par sa maison-mère, SMAvie BTP, au titre d'un traité en quote-part à 100%.

La cession en réassurance des risques de mortalité est peu significative, compte tenu de la faible concentration de capitaux décès ou invalidité par contrat. Le suivi du coût de la réassurance est réalisé chaque année et les conditions tarifaires du traité sont renégociées annuellement.

III.8. MÉTHODES, HYPOTHÈSES, RÉSULTATS DES TESTS DE RÉSISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR LES RISQUES MAJEURS

Dans le cadre du processus ORSA, un stress test appliqué au calcul des fonds propres et du capital de solvabilité requis issus d'un scénario central. Il permet de tester la capacité d'IMPERIO à maintenir des niveaux suffisants de couverture du SCR, y compris en cas de choc.

Chocs Financiers

Pour IMPERIO, des scénarios de chocs « financiers » (ou test de résistance) sont réalisés. Ces chocs « financiers » correspondent à des scénarios adverses d'évolution des conditions de marché (évolution des actions, des taux d'intérêts, de l'immobilier, de l'inflation, etc...). Les scénarios retenus correspondent, d'une part, à une situation dite de « **taux bas** » consistant en un maintien des taux d'intérêt bas sur le long terme combinée à une baisse de la performance sur les marchés actions :

- Dans ce scénario, les indices actions baissent de 10% en 2020 puis conséquence des QE supplémentaires rebondissent de 10% en 2021 et 5% en 2022.
- maintien de taux bas tout au long de la projection, taux 10 ans à 0% en 2020 progressant jusqu'à 1% en 2023

Et, d'autre part, à une situation de « **hausse des taux** » sur toute la durée de projection combinée à une baisse de la performance sur les marchés actions et immobilier :

- recul de 10 points puis de 5 points de l'évolution de la valeur de marché des actions et baisse du marché immobilier de 5% tous les ans entre 2020 et 2022 ;
- hausse des taux tous les ans avec un taux 10 ans qui atteint 3,25% en 2023.

Les tests de sensibilité réalisés dans le cadre de l'ORSA permettent ainsi de tester la capacité d'IMPERIO à maintenir des niveaux importants de couverture du SCR, y compris en cas de choc. Ces derniers prennent en compte la dégradation d'un unique facteur de risque.

Un scénario complémentaire de « **taux très bas** » a été envisagé, avec des taux à 10 ans nuls en 2020 puis égaux à 0,50% à compter de 2021.

Au global, le choc financier de remontée des taux se traduit par une baisse du ratio de couverture de 1%, le scénario de « **taux bas** » génère une baisse du ratio de couverture du SCR de 16 points, et le scénario de « **taux très bas** » une baisse du ratio de couverture du SCR de 25 points.

Chocs assurantiels

Un scénario « **Sinistralité** » a été envisagé, qui prévoit une hausse de la sinistralité des garanties de santé et prévoyance sur le seul exercice 2020.

Enfin, un scénario « **assurantiel dégradé** » a été retenu combinant :

Affaiblissement de la production

- baisse de 20% la production d'affaires nouvelles pour l'ensemble des réseaux
- baisse plus significative de la production d'épargne en bancassurance, dans l'hypothèse d'une dégradation du partenariat, à hauteur de 40%

Dégradation de la sinistralité

- augmentation de 15% de la mortalité pour les garanties de prévoyance décès (IMPERIO ne propose aucune garantie l'exposant à un risque de longévité)
- hausse de 15% de la sinistralité des garanties annexes dommages corporels et des contrats non vie

Chutes des contrats

- hausse de la fréquence des rachats, réductions et résiliations (majoration de 50% des lois de sortie. Majoration portée à +100% pour les hypothèses de rachats totaux appliquées aux contrats d'épargne distribués par la bancassurance)

Perte de productivité

- Pour cet exercice, la structure de frais généraux de la Compagnie a été supposée fixe pendant cinq années. Les frais généraux projetés dans le cadre du scénario central sont donc maintenus à l'identique dans ce scénario, malgré la chute des encours et de la production. Ce n'est qu'au terme de la sixième année que la structure de la Compagnie est supposée adaptée aux volumes projetés.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

IV.1. ACTIFS

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DONNEES D'ACTIFS

ACTIF Império au 31/12/19 (en M EUROS)	Données S2	Données Sociales	Variation en %
Placements	<u>100,0</u>	<u>93,2</u>	<u>7%</u>
Immobilier	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	
Actions	<u>8,6</u>	<u>7,5</u>	<u>14%</u>
Obligations	<u>56,5</u>	<u>52,7</u>	<u>7%</u>
Fonds Investissement	<u>18,3</u>	<u>17,7</u>	<u>4%</u>
Participations	<u>16,4</u>	<u>15,1</u>	<u>9%</u>
Dépôts	<u>0,1</u>	<u>0,1</u>	
Placements en représentation des contrats en UC	<u>23,3</u>	<u>23,3</u>	<u>0%</u>
Prêts et avances sur police	<u>0,3</u>	<u>0,3</u>	<u>0%</u>
Provisions techniques cédées	<u>713,2</u>	<u>648,1</u>	<u>10%</u>
Immobilisations corporelles et autres actifs	<u>0,4</u>	<u>0,4</u>	<u>0%</u>
Trésorerie	<u>2,4</u>	<u>2,4</u>	<u>0%</u>
Frais d'acquisition reportés	<u>0,0</u>	<u>1,5</u>	<u>-100%</u>
Créances et autres	<u>3,9</u>	<u>7,1</u>	<u>-44%</u>
Impôt différé actif	<u>2,0</u>	<u>0,0</u>	
Total de l'actif	845,5	776,2	9%

Le principe général est de valoriser les actifs au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

Placements

- Valeurs mobilières - actions, obligations, fonds d'investissement :

La valorisation des valeurs mobilières se base sur leur cours de cotation, dès lors que ces derniers sont disponibles et représentent des transactions régulières sur un marché actif, c'est-à-dire un marché qui se déroule dans des conditions de concurrence normale.

- Participations :

Est considérée comme une participation une entreprise dans laquelle IMPERIO détient, directement ou par le biais d'un lien de contrôle, au moins 20 % des droits de vote ou du capital.

Les participations sont également soumises au principe général d'une valorisation économique.

- Dépôts :

La valorisation des dépôts (comptes à vue, comptes à terme et comptes courants long terme) se base sur la valeur nette comptable majorée des intérêts courus.

- Placements en représentation des contrats en UC (23,3M€) :

Ce poste est déjà valorisé en valeur de marché dans les comptes sociaux et ne présente par conséquent pas d'écart entre référentiel Solvabilité 1 et référentiel Solvabilité 2.

Autres postes de l'actif

- Actifs incorporels :

Ce poste est valorisé à zéro dans le bilan économique établi selon les normes Solvabilité 2.

- Prêts et avances sur polices :

La valorisation des prêts et avances sur police se base sur la valeur nette comptable majorée des intérêts courus.

- Provisions techniques cédées :

Voir Passif - Provisions Techniques.

- Actifs de Bas de Bilan - Trésorerie, Dépôts cédantes, Créances et autres :

Les actifs de bas de bilan sont évalués au coût historique diminué de l'amortissement cumulé ou de toute réduction pour dépréciation dans le cas où il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements ayant une incidence sur les flux futurs estimés.

Dans la grande majorité des cas, la valeur retenue pour ces postes de bas de bilan est ainsi identique à celle utilisée pour les comptes sociaux (Solvabilité 1).

PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LES VALORISATIONS A DES FINS DE SOLVABILITE ET LES ETATS FINANCIERS

Les différences entre les données Solvabilité 2 et les données sociales concernent essentiellement les Placements et sont constituées par les plus-values latentes des actifs sous-jacents.

Les données Solvabilité 2 sont comptabilisées en valeur économique intérêts courus inclus tandis que les données sociales correspondent au coût d'acquisition en valeur historique intérêts courus inclus et déduction faite des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation.

Les autres différences portent sur l'élimination en référentiel S2 des postes considérés comme des non valeurs (immobilisations incorporelles, charges constatées d'avance, frais d'acquisition reportés) et/ou bien parce qu'ils sont pris en compte dans les valorisations S2 reportées sur d'autres lignes de l'actif (par exemple les intérêts courus, les surcotes/décotes sur obligations, les primes restant à émettre).

L'horizon d'encaissement des créances étant court, il n'est pas utile de procéder à des calculs d'escompte. De plus, les créances douteuses sont déjà provisionnées dans les comptes sociaux et ne nécessitent pas de provisions supplémentaires en normes S2.

IV.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Activités vie

Résultat de la meilleure estimation

La meilleure estimation des engagements de 778 M€ peut se décomposer comme suit :

- contrats d'épargne en euros : BE brut de 718 M€ (cédés à SMAvie BTP pour la partie d'épargne pure) ;
- autres engagements d'IMPERIO France : 36 M€ ;
- engagements d'IMPERIO Suisse : 24 M€.

Résultat de la marge de risque

Le coût des risques réputés inévitables a été ventilé par ligne de produits. La marge de risque est ensuite calculée selon la cadence d'écoulement des Best Estimate de chaque catégorie, en supposant constant dans le temps le rapport entre le capital requis et le Best Estimate résiduel.

La marge de risque totale s'élève à 10,6 millions d'euros, soit 1,35% de la meilleure estimation (brute de réassurance, la marge de risque n'est pas cédée). La marge de risque affectée aux lignes d'activité vie s'élève à 9,9 millions d'euros.

La valorisation des engagements d'épargne est réalisée par la maison-mère, à l'aide de son propre modèle en environnement « market consistent ».

Les engagements de prévoyance (significatifs) d'IMPERIO France sont valorisés par les équipes de SMA et d'IMPERIO à l'aide de la courbe des taux ACPR-EIOPA conformément aux spécifications techniques à l'aide d'outils de projections actuarielles.

Pour les engagements d'IMPERIO France qui n'atteignent pas le seuil de significativité retenu, les provisions techniques S1 sont reportées également dans le bilan prudentiel. Il est cependant vérifié qu'une valorisation économique selon les normes S2 n'aboutirait globalement pas à un provisionnement plus prudent.

La mise en valeur économique des activités de la succursale est réalisée selon les normes locales et non selon les normes S2. La meilleure estimation retenue est celles des provisions techniques statutaires à fin 2019, y compris un renforcement global pour faire face au risque de taux et aux frais futures. A ces provisions techniques statutaires, il est ajouté une quote-part des plus-values latente du portefeuille de placements au titre de la participation aux bénéfices futures.

La meilleure estimation et la marge de risque indiquées ci-dessus ont été obtenues dans un cadre très spécifique qu'il convient de préciser.

Spécificités techniques et taux sans risque

Les spécifications techniques EIOPA ont été appliquées dans leur ensemble selon les particularités de l'activité de l'entreprise.

La courbe de taux France, fournie par l'ACPR et l'EIOPA et applicable sur les données à fin 2019, a été utilisée pour les évaluations de la meilleure estimation (Best Estimate) et du risque de marché des expositions en devise Euros.

La courbe de taux Suisse, fournie par l'ACPR et l'EIOPA et applicable sur les données à fin 2019, a été utilisée pour l'évaluation du risque marché des expositions en devise Francs suisses.

Lois de chutes et sinistralité

Les hypothèses non économiques retenues ont été calculées à fin 2019. Pour les chutes (rachats partiels, rachats totaux, réductions), les taux retenus sont établis à partir d'une moyenne sur cinq ans.

Projection des frais

Les frais généraux de la société sont modélisés comme des coûts unitaires. Ainsi, des coûts d'acquisition et de gestion par police sont déterminés en fonction du type de produit. Les coûts de gestion sont projetés et sont pris en compte jusqu'à la sortie du portefeuille, avec une hypothèse d'inflation annuelle. L'ensemble des coûts retenus pour le portefeuille varie ainsi en fonction du rythme d'écoulement des contrats.

Horizon de projection

L'horizon de projection retenu dans la modélisation est de 80 ans excepté pour certains contrats de prévoyance dont les garanties sont réputées résiliées à la prochaine date anniversaire, et ceci, afin d'avoir une vision relativement prudente.

Primes projetées

Les primes programmées futures sur contrats d'épargne ne sont plus projetées.

Concernant la prévoyance, selon une analyse menée pour chaque produit, les contrats sont projetés jusqu'à la prochaine échéance anniversaire ou jusqu'à l'extinction.

Activités Non-vie

IMPERIO est une compagnie mixte au sens de Solvabilité 1, cependant ses contrats non vie étaient classés jusque fin 2018 dans le bilan prudentiel S2 en assurance santé, assimilée à l'assurance vie.

Les contrats garantissant les risques de décès accidentel et d'hospitalisation ont été reclassés en 2019 dans la catégorie « santé, assimilable à l'assurance non vie ».

Ces contrats sont renouvelables annuellement et par conséquent projetés jusqu'à leur prochaine échéance anniversaire.

La meilleure estimation des engagements de santé non vie s'élève à fin 2019 à 4 millions d'euros. La marge de risque affectée à ce segment représente quant à elle 0,6 million d'euros.

Les hypothèses économiques (actualisation) et non-économiques (frais, sinistralité, lois de résiliations) projetées sont déterminées de la même façon que pour les contrats vie.

PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LES VALORISATIONS A DES FINS DE SOLVABILITE ET LES ETATS FINANCIERS

Le tableau suivant permet de distinguer de manière plus détaillée les écarts entre les valorisations des provisions techniques en normes Solvabilité 2 et celles exprimées en normes françaises, au 31 décembre 2019 et pour la globalité du périmètre des engagements d'IMPERIO.

Provisions techniques brutes (montant en M€)	Valorisation comptes sociaux	Valorisation S2
IMPERIO France – épargne en euros	650,8	717,9
IMPERIO France – épargne investie en UC	23,1	23,7
IMPERIO France – autres engagements	21,7	16,2
IMPERIO Suisse	23,6	24,5
Total	719,2	782,3

Seuls les contrats d'épargne en euros ou UC et les principaux engagements de prévoyance d'IMPERIO France font l'objet d'une modélisation dans le cadre des spécifications de la directive Solvabilité 2. La modélisation inclut la valeur des frais et des participations aux bénéfices futures. En contrepartie figurent à l'actif les plus-values latentes des placements et la valeur des commissions futures de réassurance.

La valeur des engagements d'IMPERIO Suisse inclut déjà, dans les comptes sociaux, un renforcement de provision destiné à faire face au risque de taux et aux frais futurs. Ce renforcement est constitué selon les spécifications de la FINMA.

Enfin, un complément de provision est constitué en normes S2, correspondant à une quote-part des plus-values latentes, afin de tenir compte des participations aux bénéfices futures, au-delà de celles modélisées par ailleurs.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DE LA REASSURANCE

Au 31 décembre 2019, les provisions techniques cédées aux réassureurs s'élèvent au total à 713 millions d'euros.

Elles sont presque exclusivement constituées des engagements d'épargne en euros d'IMPERIO France cédés à SMAvie BTP depuis 2011. Le montant de la meilleure estimation (BE) cédée à SMAvie BTP au titre de ces engagements s'élève à 711 millions d'euros.

CHANGEMENTS IMPORTANTS DES HYPOTHESES DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Ces hypothèses ont été mises à jour au 31 décembre 2019.

Les comportements des assurés en termes de rachats ont été mis à jour. Les hypothèses projetées correspondent à la fréquence moyenne sur les cinq derniers exercices.

Les hypothèses de sinistralité ont été mises à jour sans impact notable sur la valeur des engagements.

Les gains inclus dans les primes futures d'épargne étaient précédemment pris en compte. Ces primes programmées futures ne sont désormais plus projetées.

L'impact le plus significatif est la prise en compte de la politique des futures décisions de gestion d'IMPERIO qui, conjuguée aux conditions économiques au 31 décembre 2019, augmente significativement la meilleure estimation et donc impacte négativement les capitaux propres prudentiels.

Enfin, certains contrats de prévoyance d'IMPERIO France, pour lesquels le montant des provisions techniques S1 était jusque fin 2018 reporté en tant que meilleure estimation, sont désormais valorisés conformément aux spécifications de Solvabilité II. Pour l'arrêté au 31 décembre 2019, les engagements d'IMPERIO France pour lesquels la simplification est maintenue ne représentent qu'un montant de meilleure estimation d'un million d'euros environ.

IMPACT DES MESURES RETENUES

La meilleure estimation des provisions techniques est réalisée sans application des mesures « transitoire PM » et « transitoire taux ».

Correction de volatilité

Les organismes d'assurance peuvent appliquer une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente à utiliser pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements. Cette méthode est retenue par IMPERIO, avec un impact limité à 1 point de couverture de solvabilité :

Éléments impactés (Montants en M€)	Avec correction de volatilité	Sans correction de volatilité	Impact de la correction de volatilité
Provisions techniques	782,3	784,2	-1,9
Provisions techniques cédées	713,2	714,8	-1,6
Fonds propres économiques	43,2	42,9	0,3
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	41,6	41,3	0,3
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	30,3	30,3	0,0
Ratio de couverture du SCR	138%	137%	+1 pt
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	39,6	39,4	0,2
Minimum de capital requis (MCR)	7,6	7,6	0,0
Ratio de couverture du MCR	523%	521%	+2 pt

Réintégration dans les capitaux propres prudentiels d'une quote-part de la provision pour Participations aux Excédents, au titre de l'arrêté du 24 décembre 2019

L'impact positif sur les capitaux propres prudentiels est limité à 0,9 million d'euros soit près de 3% de ratio de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR).

IV.3. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

VALEURS, BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES DE VALORISATION S2

Autres Passifs au 31/12/2019 (en M€)	Données S II	Données Sociales
Provisions autres que les provisions techniques	0,1	0,1
Provision pour retraite et autres avantages	0,5	0,5
Dettes envers des établissements de crédit	1,5	1,5
Impôts différés passifs	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance	3,1	3,1
Dettes nées d'opérations de réassurance	2,2	3,5
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	2,0	3,4
Total des autres passifs	9,4	12,1

PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LES VALORISATIONS A DES FINS DE SOLVABILITE ET LES ETATS FINANCIERS

Seul le poste « autres dettes » fait l'objet d'un retraitement, afin d'éliminer l'écart de conversion passif.

Les provisions autres que techniques sont reprises à l'identique en référentiel S2. Il en va de même des provisions pour retraite, déjà provisionnées dans les comptes sociaux.

GESTION DU CAPITAL

V.1. FONDS PROPRES

IMPERIO dispose d'une politique de gestion des fonds propres qui vise à définir les principes de pilotage devant permettre à IMPERIO de disposer d'une solidité financière suffisante dans le cadre de tolérance fixé par la politique générale des risques.

La gestion des fonds propres a pour objectif de piloter les fonds propres de la société permettant à IMPERIO de :

- disposer à tout instant d'un montant de fonds propres suffisant pour couvrir les besoins réglementaires solvabilité II (SCR et MCR) avec un surplus de capitaux approprié ;
- respecter à tout instant les exigences particulières de couverture de « sa fortune liée » par sa succursale suisse, placée sous le contrôle de la FIMNA, l'Autorité de contrôle prudentielle suisse ;
- disposer des capitaux de la meilleure qualité possible ;
- optimiser le montant des fonds propres.

Au 31 décembre 2019, la réconciliation des fonds propres exprimés en normes sociales avec ceux exprimés en respect des principes de valorisation des données chiffrées Solvabilité 2 est la suivante :

	2019 (M€)	2018 (M€)
Fonds propres sociaux	45	45
Retraitement des plus-values latentes	7	4
Retraitement des FAR, actifs incorporels & divers	-2	-2
Retraitement des provisions techniques (BE) bruts	-63	-26
Retraitement des provisions techniques (BE) cédées	65	34
Prise en compte de la marge pour risque	-11	-9
Impôts différés	2	0
Fonds propres économiques	43	46

Les principales différences entre les fonds propres économiques en visions S2 et les fonds propres sociaux calculés selon les normes comptables françaises sont relatives :

- à la valorisation des placements en valeur de marché (incorporation des plus-values latentes)
- à la valorisation des provisions techniques à la meilleure estimation actualisée des flux futurs, à laquelle s'ajoute la marge de risque
- à l'impôt différé, généré par le décalage entre la valeur économique et la valeur fiscale du bilan

Les fonds propres d'IMPERIO sont constitués exclusivement de fonds propres Tier 1. Il s'agit de la meilleure qualité de fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis :

Éléments éligibles (M€)	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Fonds propres économiques	43	43	-	-
Dividende projeté sur résultat 2019	- 2	- 2	-	-
Eléments éligibles à la couverture du SCR	41	41	-	-
Eléments éligibles à la couverture du MCR	41	41	-	-

V.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Les SCR présentés ci-dessous sont nets de la capacité d'absorption des chocs par les provisions techniques.

Capital de solvabilité requis (M€)	2018	2019
SCR Marché	8,8	17,5
SCR Actifs incorporels	0,0	0,0
SCR contrepartie	0,2	0,2
SCR souscription non-Vie	0,0	0,0
SCR souscription Santé	4,2	2,9
SCR souscription Vie	12,6	14,5
Effet diversification	-7,1	8,6
Basic SCR brut	19,0	26,5
SCR opérationnel	3,4	3,8
Ajustement pour impôts différés	0	0
SCR	22,4	30,3

Globalement, le SCR augmente significativement de 22,4 à 30,3 M€ entre décembre 2018 et décembre 2019.

La hausse est principalement imputable au SCR de marché, qui augmente de 8,8 M€ fin 2018 à 17,5 M€ fin 2019. La hausse se manifeste sur les engagements d'épargne en euros, cédés à SMAvie BTP, suite à la mise en place de la politique des futures décisions de gestion d'IMPERIO conjuguée à la baisse des taux d'intérêt.

Le SCR de souscription (vie + santé) est stable de 16,8 M€ à 17,4 M€.

DONNEES UTILISEES POUR CALCULER LE MCR

Le MCR a été déterminé sur la base du dernier calcul annuel. Le MCR s'élève à 7,6 M€ à fin décembre 2019, soit 25% du SCR.

ANNEXES

S.02.01.01 - BS-C1Q - Bilan – Actifs

S.02.01.02 - BS-C1Q - Bilan – Passifs

S.05.01.02 - Cover-A1A (L) - Primes, sinistres et dépenses (Vie et Non-Vie)

S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT (Similaire aux Techniques Vie)

S.22.01.01 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

S.23.01.01 - OF-B1A-IG Fonds propres

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (Solo) (SCR-B2AD)

S.28.01.01 - 02 - MCR-B4A - 02- Minimum de capital requis (MCR)

S.02.01.01 - BS-C1Q - BILAN – ACTIFS (En milliers d'Euros)

Actifs	Valeur Solvabilité 2
Goodwill (Ecart d'acquisition)	
Frais d'acquisition différés	
Immobilisations incorporelles	0
Actifs d'impôts différés	2 037
Excédent du régime de retraite	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	363
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de cpte et indexés)	99 984
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	16 438
Actions	8 591
Actions – cotées	8 591
Actions – non cotées	0
Obligations	56 499
Obligations d'État	13 552
Obligations d'entreprise	42 947
Titres structurés	0
Titres garantis	0
Organismes de placement collectif	18 339
Produits dérivés	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	117
Autres investissements	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	23 266
Prêts et prêts hypothécaires	288
Avances sur police	35
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	253
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	713 228
Non-vie et santé similaire à la non-vie	1 976
Non-vie hors santé	0
Santé similaire à la non-vie	1 976
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	711 253
Santé similaire à la vie	0
Vie hors santé, UC et indexés	711 253
Vie UC et indexés	0
Dépôts auprès des cédantes	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	522
Créances nées d'opérations de réassurance	124
Autres créances (hors assurance)	3 277
Actions propres auto-détenues (directement)	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 376
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0
Total de l'actif	845 466

S.02.01.02 - BS-C1Q - BILAN – PASSIFS (En milliers d'Euros)

Passifs	Valeur Solvabilité 2
Provisions techniques non-vie	4 619
Provisions techniques non-vie (hors santé)	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	0
Marge de risque	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	4 619
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	3 973
Marge de risque	646
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	763 757
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	0
Marge de risque	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	763 757
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	754 621
Marge de risque	9 135
Provisions techniques UC et indexés	24 476
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	23 693
Marge de risque	783
Autres provisions techniques	0
Passifs éventuels	0
Provisions autres que les provisions techniques	125
Provisions pour retraite	507
Dépôts des réassureurs	0
Passifs d'impôts différés	0
Produits dérivés	0
Dettes envers des établissements de crédit	1 462
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	3 137
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 191
Autres dettes (hors assurance)	2 023
Passifs subordonnés	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0
Total du passif	802 297
Excédent d'actif sur passif	43 168

S.05.01.01 - COVER-A1A (L) – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES (ANNUEL- VIE) (En milliers d'Euros)

VIE

	Engagements d'assurance-vie				Engagements réassurance	Totaux
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurances en unités de compte	Autres assurances vie	Assurance maladie	
Primes émises						
Brut	61	69 111	3 660	2 694	18	75 544
Part des réassureurs	61	60 476	0	471		61 008
Net	0	8 635	3 660	2 223	18	14 536
Primes acquises						
Brut	0	69 111	3 660	2 694	18	75 544
Part des réassureurs	0	60 476	0	471		61 008
Net	0	8 635	3 660	2 223	18	14 536
Charge des sinistres						
Brut	0	43 608	1 273	747	7	45 634
Part des réassureurs	0	38 439	0	382	0	38 821
Net	0	5 170	1 273	365	7	6 813
Variation des autres provisions techniques						
Brut	0	21 453	5 427	873	0	27 753
Part des réassureurs	0	21 314	0	277	0	21 591
Net	0	139	5 427	596	0	6 162
Dépenses engagées	20	5 525	320	589	1	6 454

S.05.01.01 - COVER-A1A (L) – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES (ANNUEL- VIE) (En milliers d'Euros)

NON-VIE

	Engagements d'assurance-vie				Engagements réassurance	Totaux
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Santé	
Primes émises						
Brut		5 577				5 577
Part des réassureurs		1 808				1 808
Net		3 769				3 769
Primes acquises						
Brut		5 523				5 523
Part des réassureurs		1 810				1 810
Net		3 713				3 713
Charge des sinistres						
Brut		978				978
Part des réassureurs		267				267
Net		711				711
Variation des autres provisions techniques						
Brut		0				0
Part des réassureurs		0				0
Net		0				0
Dépenses engagées		2 554				2 554

S.12.01.02 - TP-F1Q - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (SIMILAIRE AUX TECHNIQUES VIE) (En milliers d'Euros)

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Total (vie hors santé, y compris UC)	Santé similaire à la vie		Total (santé similaire à la vie)
		Total	Contrats sans options ni garanties	Total	Contrats sans options ni garanties		Total	Contrats avec options ou garanties	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	751 933		23 693		2 688	778 314		0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance après ajustement des pertes probables pour défaut de la contrepartie.	711 072		0		181	711 253		0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	40 861	0	23 693	0	2 507	67 061		0	0
Marge de risque	8 998	783		137		9 918	0		0
Provisions techniques – Total	760 931	783	23 693	137	2 688	788 232	0	0	0

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (01) FONDS PROPRES DE BASE (En milliers d'Euros)

	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	32 300	32 300			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires	873	873			
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	6 395	6 395			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	2 037				2 037
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (04) FONDS PROPRES (En milliers d'Euros)

	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total fonds propres de base après déductions	41 605	39 568	0	0	2 037

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (06) FONDS PROPRES (En milliers d'Euros)

	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	41 605	39 568	0	0	2 037
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	39 568	39 568	0	0	0

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (07) FONDS PROPRES (En milliers d'Euros)

	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	41 605	39 568	0	0	2 307
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	39 568	39 568	0	0	0
Capital de solvabilité requis	30 255				
Minimum de capital requis	7 564				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	1,38				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	5,23				
Réserve de réconciliation					
Excédent d'actif sur passif	43 168				
Actions propres (détenues directement et indirectement)					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	1 563				
Autres éléments de fonds propres de base	35 210				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0				
Réserve de réconciliation	6 395				
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)					

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD (En milliers d'Euros)

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard			
Risque de marché	17 488	19 010	0
Risque de défaut de la contrepartie	177	177	0
Risque de souscription en vie	14 477	18 179	0
Risque de souscription en santé	2 898	2 898	0
Risque de souscription en non-vie	0	0	0
Diversification	- 8 586	- 9 760	0
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	26 455	30 504	
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	3 799		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	- 4 049		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	0		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	30 255		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Capital de solvabilité requis	30 255		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des SCR des FC selon l'article 304	0		

S.28.02.01 - MCR-B4B - 03 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE A LA FOIS VIE ET NON-VIE (En milliers d'Euros)

	Calcul du MCR global	Activités en non-vie	Activités en vie
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	2 278		
Capital de solvabilité requis	30 255		
Plafond du MCR	13 615		
Plancher du MCR	7 564		
MCR combiné	7 564		
Seuil plancher absolu du MCR	3 700		
Minimum de capital requis	7 564		

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie			
Montant notionnel du MCR linéaire		624	1 654
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)		2 898	27 357
Plafond du montant notionnel du MCR		1 304	12 311
Plancher du montant notionnel du MCR		725	6 839
Montant notionnel du MCR combiné		725	6 839
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR		0	3 700
Montant notionnel du MCR		725	6 839



IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A. entreprise régie par le Code des Assurances, au capital de 32 300 047 euros
RCS Nanterre 351 392 543 00069 - Code APE 6511Z
Siège social : 18/20, rue Clément Bayard - 92300 Levallois – Perret
IMPERIO S.A. est filiale de SMAvie BTP - Groupe SMA